L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS

VENDREDI, 25 OCTOBRE 1889.

## CHEMINS DE FER.


**Mississippi Valley ROUTE.**

Louisville, New Orleans and Texas RAILWAY.

| Arrivées. | Départs. |
|---|---|
| No1 Fast mail 9:00a.m. | No1 Fast mail 4:00p.m. |
| No3 Express, 6:43p.m. | No4 Express, 8:05a.m. |
| No5 Baton Rouge accomm'tion, 10:10a.m. | No6 Baton Rouge accomm'tion, 4:10 p.m. |

Les trains Nos 1 et 2 ont des chars-dortoirs Pullman entre la Nouvelle Orléans, Memphis et autres endroits jusqu'à Vicksburg. Les passagers peuvent rester dans les chars-dortoirs de Vicksburg jusqu'au matin.

Les trains Nos 3 et 4 vont entre la Nouvelle-Orléans et Vicksburg. Les trains Nos 5 et 6 vont entre la Nouvelle-Orléans et Baton Rouge.

Des correspondances de trains se font à Harriston pour Natchez et autres endroits sur le N. J. & C.; à Vicksburg avec le V. S. & P. et V & M. RR.; à Memphis, avec les lignes divergentes sur Little Rock, Hot Springs, Kansas City, St-Louis, Chicago, Louisville, les villes de l'Est et tous les endroits du Nord.

Bureau pour les billets: 61 rue St-Charles.

P. R. ROGERS, Asst.-gen. pas. p. pass. — R. F. REYNOLDS, Commercial Agent.

R. W. HOW, Agent-gen. p. pass. Memphis, Tenn. — A. M. COOKE, Ass. G. M. Nlle-Orléans, Lne.

6 nov—



Queen & Crescent ROUTE

Queen and Crescent Route.

Ligne la plus courte de 96 milles entre la Nouvelle-Orléans et Cincinnati.

Temps, 27 heures.

La route la plus rapide, la ligne la plus courte, via Chattanooga, pour aller aux Carolines et en Virginie, Richmond, Washington, Baltimore.

La ligne courte, via Cincinnati, pour aller à Chicago, Cleveland, Buffalo, les Chutes du Niagara et le Canada, New York, Boston, les Monts Adirondacks et White, et tous les points dans le Nord et dans l'Est.

Bureau des tickets à la N. O., 24 rue Charles et au dépôt, coin Presse et Levée.

R. H. Garratt, Div. Pass. agent, Nlle-Orléans, Lne. — D. G. Edwards, Gen'l Pass. agent, Cincinnati, O.

24 mars—



Route du Sud de la Nouvelle-Orléans du Texas et de la Californie.

Southern Pacific Co. Atlantic System via Morgan's La. & Tex. R. R. Ss. Co.

| Départ de la N-Orléans | Arrivée à la N-Orléans |
|---|---|
| Pacific Express, daily.......7:15 am | Atlantic Express, daily.......9:10 pm |
| San Antonio Express, daily..7:20 pm | New Orleans, Express, daily..8:05 am |

Chars-dortoirs entre New-Orléans et San Francisco par l'Atlantic and Pacific Express. Pullman sleepers entre la Nlle-Orléans, Galveston et Dallas par le San Antonio and New Orleans Express.

Jonctions à Houston avec tous les chemins de fer de ce point. Billets à vendre et places dans les chars-dortoirs à retenir tous les jours en bas [illegible] Magazine et Natchez.

A. C. HUTCHINSON, Gen'l Manager.

J. G. SCHRIEVER, Traffic Manager.

W. O. WATSON, Gen. Pass. Agt.

17 mai—1an


## VAPEURS.


**Mandeville, Lewisburg et Madisonville.**

**LE STEAMER NEW CAMELIA**

A partir du 17 octobre 1889 quittera Milneburg à l'arrivée des trains du chemin de fer Pontchartrain partant de la gare des Champs-Elysées:

MARDI, à l'arrivée du train de 3 P. M.

JEUDI, à l'arrivée du train de 3 P. M.

SAMEDI, à l'arrivée du train de 4 P. M.

**De retour il quittera Madisonville:**

LUNDI, à 5 A. M.

MERCREDI, à 6 A. M.

VENDREDI, à 6 A. M.

**EXCURSIONS:**

Tous les DIMANCHES, à l'arrivée du train de 8 A. M.

Fret reçu tous les jours à la gare du chemin de fer Louisville & Nashville, au pied de la rue [illegible].

W. G. COYLE & CIE., Agent.

14 avril— No. 47 rue Carondelet.



**EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS.**

**COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE**

Entre New-York et le Havre.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite sur le continent (cabines pourvues de sonnettes et lumières électriques), partiront de la jetée No [illegible] de la rivière du Nord, au pied de Morton street, tous les samedis.

LA GASCOGNE, Santelli, samedi, 26 octobre

LA BRETAGNE, de Jousselin, samedi, 2 novem.

LA CHAMPAGNE, Boyer, samedi, 9 novembre

Prix du passage pour le Havre.

Vin compris dans toutes les classes.

Première cabine.....................$80 et $100 et au dessus, selon les accommodations.

Deuxième classe.....................$60

Entrepont, $26, avec aménagement supérieur comprenant vin, literie et ustensiles.

Billets, aller et retour, à prix réduits.

Pour fret et passage, s'adresser à

J. B. DODART, Agent principal à la Nlle-Orléans, 61 Carondelet.



**LIGNE CROMWELL.**

POUR NEW-YORK DIRECTEMENT.

Partant Mercredi, 30 octobre, à 8 A. M.

Cette ligne se compose des steamers suivants:

KNICKERBOCKER. HUDSON.

LOUISIANA. NEW ORLEANS.

Le steamer

LOUISIANA, Capt. Gager.

[illegible] son quai au pied de la rue Toulouse

ASSURANCE PAR CETTE LIGNE 1/2 P. C.

Passage—Cabine.......................$40

Entrepont......................20

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour Liverpool, Brême et le Havre.

Pour fret ou passage s'adresser à

ALFRED MOULTON & CO., Bee Carondelet No 41

[illegible]—1 an


**Avis.**


A. SIMON, le Compatible, coin Dumaine et [illegible]—Abonnement à toutes les publications, distribution à domicile. [illegible]


## ASSURANCES.

[illegible] État Annuel de L'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

CONFORMÉMENT à sa charte, l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1888.

[illegible]

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

GEO. LANAUX, Jr., Secrétaire. — PIERRE LANAUX, Président.

Assermenté et signé devant moi, ce 12 janvier 1889.

GEORGE G. ANDRY, Notaire.

A une assemblée du Conseil de direction qui a eu lieu ce jour, il a été unanimement résolu d'affecter les susdits profits s'élevant à $[illegible], à l'actif, pour ajouter encore à la solidité de la Compagnie.

GEO. LANAUX, Jr., Secrétaire.

Nouvelle-Orléans, 12 janvier 1889.

**THE FIREMEN'S INSURANCE COMPANY OF NEW-ORLEANS.**

(Compagnie d'Assurance des Pompiers de la Nlle-Orléans.)

**Bureau: No 33 rue du Camp.**

QUATORZIÈME ÉTAT DE SITUATION ANNUEL.

CETTE Compagnie, conformément à l'Article 10 de sa Charte, publie l'état suivant de ses affaires durant l'année finissant le 31 décembre 1888:

| | | |
|---|---|---|
| Primes reçues pour risques d'incendie | | $ 97,630 46 |
| Ajoutez: primes non expirées pour 1887 | $20,463 44 | |
| Sauvetage et profit et pertes | 712 51 | 21,180 96 |
| | | $106,811 41 |
| A déduire: | | |
| Pertes par les incendies | $30,723 04 | |
| Réassurance | 6,449 [illegible] | |
| Primes remboursées | 6,[illegible] | |
| Commission et courtage | 4,417 [illegible] | |
| Dépenses, taxes, loyer Babcock, etc., moins escompte et intérêt | 23,173 [illegible] | |
| | | 61,[illegible] |
| | | $47,454 43 |
| Réservé pour pertes non ajustées | $2,275 94 | |
| Intérêt payé le 1er juillet 1888 | 7,412 77 | |
| Intérêt et dividendes déclarés ce jour | 14,867 11 | |
| Réservé pour primes non acquises pour 1888 | 21,907 61 | |
| | | $47,454 43 |

ACTIF.

| | |
|---|---|
| Billets d'actions pour capital | $8,987 [illegible] |
| Prêts sur dépôts de titres (collatérale) et hypothèques | 161,725 [illegible] |
| Billets à recevoir | 2,[illegible] |
| Propriétés foncières | 16,000 00 |
| Argent en banque et comptant | 27,[illegible] |
| Primes en cours de collection | 41,[illegible] |
| Meubles de bureau et accessoires | 4,[illegible] |
| | $284,973 [illegible] |

PASSIF.

| | |
|---|---|
| Capital-actions | $150,000 00 |
| Réservé pour pertes non échues | 2,275 94 |
| Réservé pour primes non acquises pour 1888 | 21,907 61 |
| Intérêt et dividendes, fonds de réserve et surplus | 119,790 44 |
| | $294,973 99 |

L'exposé ci-dessus est une copie vraie et correcte des livres de la Compagnie d'Assurance des Pompiers de la Nlle-Orléans.

I. N. MARKS, Président.

R. H. BENNERS, Secrétaire.

Fait et signé sous serment pardevant moi, ce 28e jour de janvier 1889.

W. O. HART, Notaire.

Nouvelle-Orléans, 28 janvier, 1889.

A une réunion du Conseil de Direction, tenue ce jour, il a été résolu de payer l'intérêt semestriel de CINQ POUR CENT ainsi qu'un dividende extra de CINQ POUR CENT.

I. N. MARKS, Président.

T. PRUDHOMME, Vice-Président.

R. H. BENNERS, Secrétaire.

Conseil de Direction.

| | |
|---|---|
| R. H. BIERHORST, | JNO. FITZPATRICK |
| T. PRUDHOMME, | PETER BLAISE, |
| C. TAYLOR GAUCHE, | A. H. SEWARD, |
| P. DOERR, | A. H. ISAACSON, |
| JACOB SCHOEN, | [illegible] |
| I. N. MARKS, | [illegible] |
| JNO. EVERETT, | W. MARKS, |
| OTTO THOMAN, | [illegible] |
| A. A. MAGINNIS | [illegible] |

**THE NEW-ORLEANS BEE**

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

**Subscription Terms:**

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months, 75 cents.

## ASSURANCES.

Vingt-deuxième État Annuel de la Compagnie d'Assurances Germania de la Nouvelle-Orléans.

CONFORMÉMENT à ce qu'exige sa charte, cette compagnie publie l'état suivant pour l'année se terminant le 31 décembre 1888:

[illegible]

Cet exposé est une copie vraie et correcte des livres de la compagnie.

(Signé) F. SUBERBIELLE, Président.

J. HASSINGER, Vice-Président.

EMIL WEBER, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi, ce 11me jour de janvier 1889.

W. O. HART, Notaire.

La Conseil de Direction, à une réunion tenue le 10 du courant, après avoir placé au fonds de réserve $[illegible], a décidé de déclarer un second dividende semestriel de 5 pour cent, donnant 10 pour cent par an sur le fonds capital pour l'année se terminant le 31 décembre 1888 payable sur demande.

DIRECTEURS.

| | |
|---|---|
| F. SUBERBIELLE, | HERM. GESSNER, |
| J. J. WECKERLING, | J. J. LANGLES, |
| J. HASSINGER, | J. H. MERRIE, |
| F. W. DIEHLMANN, | JOHN THORN |
| LOUIS GRUNEWALD, | J. B. MEYERS, |
| GEO. H. BRAUGHN, | A. G. RENA, |
| FRANK VATTER, | C. E. FENNER, |
| | GEO. LINDELSOHN. |

12 jan—1an

**Athénée Louisianais.**

**Concours littéraire de 1889**

Nous donnons ci-dessous le programme du concours pour l'année 1890.

Nous appelons tout particulièrement l'attention de nos lecteurs sur les dispositions nouvelles adoptées par l'Athénée, pour rendre aux concurrents la tâche plus attrayante et plus facile: liberté entière est laissée à chacun d'eux de traiter le sujet qui lui plaira.

Les concours annuels de l'Athénée se recommandent d'eux-mêmes aux sympathies de notre population; la médaille décernée par cette Société est un titre toujours honorable, souvent utile dans la vie pratique.

PROGRAMME.

Il y aura deux classes de concurrences, comprenant l'une les hommes, l'autre les femmes.

Chaque concurrent de l'une ou l'autre classe traitera un sujet de son choix.

Une médaille d'or sera accordée au meilleur manuscrit de l'une et de l'autre classe, les deux médailles étant d'égale valeur.

Toute personne résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

Le concours est ouvert du 17 juin 1889 au 31 janvier 1890.

Les manuscrits ne seront plus reçus après le 1er février; ils seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, avec une marge, et seulement sur le recto et les lignes; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Chaque devise d'homme, écrite sur la première page, sera accompagnée de la majuscule H; chaque devise de dame, écrite sur la première page, sera accompagnée de la majuscule F.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre seulement les enveloppes des concurrents qui ont mérité les médailles, pour s'assurer qu'ils sont dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Les manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée.

La présentation des prix se fera publiquement, dans une séance spéciale. On réunira, pour la circonstance, les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Les noms des lauréats seront proclamés après la lecture des manuscrits qui auront obtenu les médailles, ainsi que les devises des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, s'exposera à être mis hors de concours.

Toute personne qui a obtenu la médaille, ne pourra plus concourir.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire.

Le secrétaire perpétuel,

Alfred Mercier,

P. O. Box 725.


**LEON QUEYROUZE,**

"GROCER" EN GROS,

—Importateur de—

VINS ET LIQUEURS

—Et marchand de—

Produits des Compagnes et de l'Ouest

[illegible]


## ASSURANCES.

**MECHANICS AND TRADERS' Insurance Company,**

**No. 14 rue Carondelet.**

Dix-neuvième état de situation annuel.

Conformément à l'article 12 de sa charte, la Compagnie publie l'état de situation suivant de ses affaires pendant l'année écoulée le 31 décembre 1888:

[illegible]

L'exposé précédent est une copie vraie et correcte des livres de la Compagnie.

LLOYD R. COLEMAN, Président.

GEO. H. FROST, Secrétaire.

État de la Louisiane, Paroisse d'Orléans.

Fait et signé sous serment pardevant moi, notaire, ce [illegible] jour de janvier 1889.

CHAS. G. ANDRY, Notaire.

Le Conseil de Direction à sa réunion annuelle tenue [illegible] du courant, a résolu de payer aux demandes (en outre du premier intérêt semestriel déclaré le 1er juillet, 1888) "CINQ POUR CENT," second intérêt semestriel sur le capital-actions de la Compagnie, et de passer $84,416 [illegible] au crédit du surplus.

DIRECTEURS.

[illegible]

A. M. [illegible]

**OFFICIEL.**

[illegible]

## CHARTE

ÉTAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

QU'IL soit connu que, ce [illegible] jour d'avril de l'an de N. S. 1889, pardevant moi, Wm. Octave Hart, notaire, dûment commissionné et assermenté, pour la paroisse d'Orléans et l'État de la Louisiane, ont comparu personnellement, les personnes ci-après désignées, toutes d'âge légal et résidant dans cette paroisse, lesquelles ont respectivement déclaré que, s'appuyant sur les dispositions d'une loi de la législature de cet État connue comme loi No 36, de la session de 1888, approuvée le 20 juin, 1888, ainsi que sur les dispositions des lois de cet État relatives à l'organisation de corporations, elles ont convenu de former une corporation dont l'objet est ci-après mentionné, et ce suivant les stipulations et conventions indiquées également ci-après, et qu'elles adoptent comme leur charte, savoir:

ARTICLE I.

Le nom de cette corporation sera "THE NORTH AMERICAN SAENGERBUND (SINGERS UNION), LIMITED". La dite corporation aura sous ce dit nom le pouvoir de se perpétuer pendant le terme complet de quatre-vingt-dix années, à partir de la date de sa création, ou jusqu'à ce qu'elle soit dissoute et ses affaires liquidées, ainsi qu'il est établi ci-après.

ARTICLE II.

L'objet et le but de cette corporation sont l'organisation, par voie d'achat ou de bail, d'un local destiné à un grand festival de chanteurs, qui aura lieu en la ville de la Nouvelle-Orléans, dans le courant du mois de février 1890, et à telle autre date subséquente que le conseil de direction pourra déterminer. [illegible]

ARTICLE III.

Le domicile de la dite corporation sera établi dans la ville de la Nouvelle-Orléans, État de la Louisiane; toutes les assignations et autres significations légales seront adressées au président de la corporation, ou, dans le cas où il serait absent ou hors d'état de remplir ses fonctions, au secrétaire de l'association.

ARTICLE IV.

Le fonds capital de cette association est fixé à la somme de cinquante mille dollars ($50,000), divisé en deux mille (2,000) actions de vingt-cinq dollars ($25) chacune, payables en quotités comme suit, savoir: [illegible]

ARTICLE V.

Cette corporation a le droit, par l'entremise de son Conseil de Direction, de passer des contrats, d'ester en justice sous son nom; d'employer un sceau particulier; de l'annuler ou de le modifier à son gré; de détenir, recevoir, acheter, transférer et hypothéquer des propriétés mobilières ou immobilières; de nommer tels administrateurs, directeurs et employés que nécessiteront les intérêts de la corporation; de faire et établir des règlements et sous-règlements pour l'administration des affaires de la corporation, et de les modifier à son gré.

ARTICLE VI.

Le conseil d'administration se composera de pas moins de vingt-cinq et de pas plus de cinquante membres, [illegible]

ARTICLE VII.

Les membres ci-après nommés seront les officiers de la corporation [illegible]

ARTICLE VIII.

Les réunions du Conseil auront lieu aux dates fixées par celui-ci.

ARTICLE IX.

Dès que le but motivant la création de cette corporation aura été atteint, ses affaires, sans formalités, seront liquidées par le Conseil d'administration [illegible]

ARTICLE X

Aucun actionnaire de la corporation ne sera responsable des contrats ou des fautes de celle-ci pour plus que la somme à lui due sur ses actions [illegible]

Ainsi fait et passé en mon bureau, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, [illegible]

W. O. HART, Notaire public.

Le soussigné, conservateur des hypothèques en [illegible] pour la paroisse d'Orléans, [illegible] "North American Saengerbund (Singers' Union) Limited" [illegible]

Nouvelle-Orléans, [illegible] mai 1889.

GEORGE GUINAULT, Conservateur des hypothèques.

Je, soussigné, notaire, certifie [illegible]

En foi de quoi j'appose [illegible]

W. O. HART, notaire.

Tout—6[illegible]

## BULLETIN FINANCIER.

Jeudi, 24 octobre 1889.

COMPTOIR D'ÉCHANGES (CLEARING-HOUSE) DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

| | Échanges. | Balances. |
|---|---|---|
| Jusqu'ici cette semaine | $2,762,119 00 | $369,762 00 |
| Même temps la semaine dernière | 10,364,489 00 | 1,141,872 00 |

**Monnaies américaines et étrangères et Billets de Banque.**

[illegible]

**MARCHÉ MONÉTAIRE.**

[illegible]

**CHANGE.**

[illegible]

**VENTES A LA BOURSE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.**

Appel de 11 a. m.

[illegible]

Appel de 2 p. m.

[illegible]

**ACTIONS ET BONS.**

[illegible]

## BULLETIN COMMERCIAL.

**COTON.**

[illegible]

**MARCHÉ DE LA NLLE-ORLÉANS SUR PLACE.**

Le Cotton Exchange a rapporté aujourd'hui des ventes de 12,500 balles, comprenant 2,400 à arriver.

Le marché est stable.

[illegible]

**FUTURS.**

[illegible]

**MARCHÉS DIVERS.**

[illegible]

**MARCHÉ DE NEW-YORK. SUR PLACE.**

[illegible]

**MOUVEMENT DU COTON.**

[illegible]

**MARCHÉ DE LIVERPOOL. SUR PLACE.**

[illegible]

**MARCHÉ DU HAVRE. SUR PLACE.**

[illegible]

**SUCRE ET MÉLASSE.**

[illegible]

**FARINES. A LA BOURSE.**

[illegible]

**GRAINS ET FOURRAGES. A LA BOURSE.**

[illegible]

**HORS DE LA BOURSE.**

[illegible]

**PROVISIONS A LA BOURSE.**

[illegible]

**EPICERIES.**

[illegible]

**FRUITS ET NOIX.**

[illegible]

**GRAINE DE COTON ET SES PRODUITS.**

[illegible]

**PRODUITS DE LA CAMPAGNE.**

[illegible]

**MARCHANDISES DIVERSES.**

[illegible]

**VINS ET LIQUEURS.**

[illegible]

**QUINCAILLERIE.**

[illegible]

**MATÉRIAUX de CONSTRUCTION.**

[illegible]

**CHEVAUX ET MULETS.**

[illegible]

L'EAU DE LA SOURCE DE LA PENSION GONTHIER, À COVINGTON, LNE. — M. Léon Bolandard, chimiste français, ancien élève de l'Ecole Centrale des Arts et Manufactures de Paris, a fait, en 1885, une analyse de l'eau de la source de M. F. Gonthier, à Covington, paroisse St. Tammany, Louisiane. Nous croyons utile de reproduire son rapport:

Je certifie avoir analysé l'eau citée ci-dessus et avoir trouvé que les corps étrangers qui entrent dans sa composition sont les suivants:

1. Acide carbonique libre.
2. Bicarbonate de chaux.
3. Sulfate de chaux (traces).
4. Chlorure de sodium.
5. Protoxyde de fer.
6. Acide crénique.
7. Magnésie (faibles traces).

L'élément le plus important, en poids, parmi ces différents corps, est le chlorure de sodium: 263 milligr. par gallon. (263 milligrammes).

L'oxide ferreux est combiné à l'acide crénique, mais cette composition paraît assez instable, car une simple exposition de l'eau à l'air libre donne, au bout de peu de temps, un dépôt d'oxide de fer.

Je crois, d'après la composition ci-dessus énoncée, que cette eau est recommandable à plusieurs points de vue différents:

1. L'acide carbonique, contenu à l'état libre, la rend digestive;
2. Les 263 milligrammes de chlorure de sodium, contenus par gallon, en font un laxatif faible;
3. L'acide crénique facilite les sécrétions urinaires.

M. Bolandard a travaillé, pendant dix mois, en qualité de sous-chimiste, au plus grand "Blast Furnace" (haut fourneau) des Etats-Unis—celui des MM. Carnegie Brothers & Co., à Braddock, Allegheny County, près Pittsburgh, Pennsylvania. A son départ de l'établissement, la maison lui a donné ce certificat:

"27 août 1884.

"Par suite du mauvais état des affaires et, conséquemment, de la diminution nécessaire du nombre des employés, nous avons, à notre grand regret, été forcés de nous dispenser des services de M. Léon Bolandard, attaché au "Blast Furnace" comme sous chimiste. Nous l'avons trouvé capable et digne de confiance."

M. Bolandard était recommandé par M. Joseph Albrecht, ci-devant chimiste à la Monnaie de la Nlle Orléans.

## FEUILLETON.

No 19. Commencé le 4 octobre.

# LES Deux Mariages DE CÉCILE.

—PAR—

V. VATTIER D'AMBROYSE.

DEUXIÈME PARTIE.

LA RECLUSE.

IX

LE BLESSÉ.

(Suite.)

—Rien...., balbutia Cécile avec effort. Je me suis trompée..... J'ai cru que le pauvre malade.... ouvrait les yeux.

—Hélas! non, madame, et je ne regarde pas comme probable qu'il reprenne connaissance de sitôt.

—Un effet de lumière m'aura trompée. Je suis, d'ailleurs, je l'avoue, violemment émotionnée. C'est une affaire si extraordinaire! Je désirerai voir Gilles. [illegible]

—Il n'a peut-être pas trouvé immédiatement le procureur de la République....

—Le procureur! répéta Cécile en frissonnant.

Etonné, M. Dornan la regarda [illegible] fronçant le front, il reprit:

—Vous feriez bien, madame, d'aller vous reposer. Votre présence n'est pas indispensable, puisque vous ne savez rien de plus que ce que Gilles et les autres serviteurs nous ont appris. Si vous devez être entendue, les magistrats se rendront au château.

—Au château! répéta-t-elle encore. Non! non! Je préfère rester. Je vais mieux, d'ailleurs.

Elle s'assit au arrière du lit, ferma les yeux et attendit, résignée, l'impression cruelle que lui causerait la présence du procureur.

Une heure plus tard, M. Dematère arrivait, suivi du commissaire de police et de trois gendarmes. Il pâlit en apercevant la jeune femme, mais, se remettant vite, il fit un profond salut.

Cécile s'inclina pareillement, puis se tint debout, appuyée d'une main au dossier de sa chaise. Son attitude disait:

"Puisqu'il vous a fallu franchir, de nouveau, le seuil de ma maison, hâtez-vous d'y faire ce pourquoi vous êtes venu. Votre présence m'inflige un supplice que je ne saurais longtemps endurer."

Le magistrat comprit ce langage muet. Il se tourna vers le docteur et s'informa si l'on pouvait espérer voir Maxime reprendre bientôt connaissance. Sur la réponse négative de M. Dornan, il lui demanda de rédiger un rapport aussi complet que possible de ses observations.

S'adressant, ensuite, à Mme de la Gérandaye, M. Dematère la pria de dire ce qu'elle pouvait savoir. En peu de mots, Cécile répondit.

Un observateur attentif aurait remarqué avec quel soin le magistrat évitait de diriger les yeux sur le blessé; il aurait vu aussi que, deux fois seulement, il les leva sur la jeune femme; mais, à ces deux fois, un léger tremblement de ses lèvres accentua l'éclair douloureux du regard.

Rien ne retenant plus M. Dematère au pavillon, il le quitta pour aller visiter la place où Maxime était tombé.

Cette place formait une sorte de petite clairière, bien ombragée, s'étendant devant une barrière très haute, très forte, mais qu'un homme jeune et agile pouvait aisément [illegible].

Tout autour de la barrière, l'herbe était fortement foulée; mais Gilles Martin, en apercevant le jeune homme, avait attiré par ses cris les habitants du domaine. De là, ces piétinements très visibles sur l'herbe épaisse et grasse.

Quant à lui, Gilles, aucune trace de lutte ne se présentait à son souvenir, et le fusil trouvé près de Maxime semblait plutôt avoir été déposé à terre, que jeté à la main au hasard.

Les buissons de la haie, le fossé de clôture, un petit bouquet de bois situé à quelques pas plus loin, tout fut exploré minutieusement. On ne trouva rien, sinon plusieurs grains de plomb, lesquels pouvaient être tombés accidentellement de la main d'un chasseur occupé à charger son arme.

Restait à interroger les serviteurs. Nul d'entre eux ne pouvait donner de renseignement utile, le vieux Martin ayant, le premier, couru sur le théâtre de l'accident.

L'événement restait donc bien vague. Maxime, seul, possédait le mot de l'énigme; mais Maxime reviendrait-il à lui?

Le docteur ne l'espérait guère; il craignait plutôt de le voir expirer dans son insensibilité présente.

Dès les premiers pas, l'enquête se heurtait à des difficultés presque invincibles. Cependant, le commissaire de police, homme jeune et ardent, jura qu'il s'occuperait sans relâche de l'affaire.

Il offrit de rester à la Gérandaye, afin d'épier l'amélioration qui, contre toutes les prévisions, pourrait se produire dans l'état de Maxime.

Le procureur approuva ces résolutions; puis, lui-même, n'ayant rien, pour le moment, à faire au château, reprit le chemin de la ville.

Le jour tombait, Mme de la Gérandaye était seule auprès du blessé. Le docteur Dornan, obligé d'aller visiter un malade, avait promis de revenir dans la soirée. Le commissaire interrogeait subtilement les serviteurs, cherchant un indice.

Un silence profond régnait autour du pavillon, et la jeune femme, attendrie à ces pensées tumultueuses, ne s'apercevait pas de la nuit qui tombait.

Deux fois, cependant, elle fut arrachée à ces pensées. Il lui semblait qu'un léger souffle s'échappait des lèvres du blessé, mais elle reconnaissait vite son erreur.

Soudain, elle jeta un cri. Les yeux de Maxime venaient de s'ouvrir; son regard vague d'abord, s'anima, ses mains s'agitèrent; il essaya de balbutier quelques mots.

Mme de la Gérandaye se pencha sur le lit.

—Enfin, dit-elle, ce terrible évanouissement est dissipé!

Prompte à suivre les prescriptions du docteur, elle versa deux cuillerées d'une potion fortifiante dans une petite tasse et la présenta à Maxime, qui but avidement.

—Merci! dit-il d'une voix faible, mais distincte.

—Souffrez-vous beaucoup?

—A peine.

—Alors, tranquillisez-vous, le docteur ne tardera pas à revenir.

—Mais vous restez ici, madame.

—Vous m'avez reconnue?....

—Si je vous ai reconnue!

Et, dans la voix du blessé, il y eut une intonation qui fit tressaillir Cécile.

—Ne parlez plus! s'empressa-t-elle de dire, cela vous fatiguerait trop.

Le jeune homme se disposait à protester, mais le docteur Dornan rentrait.

—Ah! dit-il, voilà une heureuse surprise! En vérité, l'amélioration est aussi prompte que favorable. Allons! allons! affaire de patience, désormais. Voulez-vous, je vous prie, madame, m'envoyer Gilles. Son aide me sera nécessaire pour panser la blessure.

Mme de la Gérandaye attira le docteur un peu à l'écart.

—Le croyez-vous réellement sauvé? interrogea-t-elle.

—Sauvé, non, car, hélas! je n'ai pu extraire la balle ni me rendre compte bien exactement de l'endroit où elle est logée. Malgré tout, voici un peu de mieux; espérons qu'il se maintiendra. Veuillez m'envoyer Gilles tout de suite. Un moment, j'oubliais. Il serait bon que le commissaire de police vînt aussi. Nous devons profiter du moment où le blessé peut parler. Qui sait? le pauvre garçon supportera-t-il l'opération?

Les yeux de Maxime suivirent la jeune femme qui s'éloignait. Le docteur s'en aperçut, il reprit d'un ton jovial:

—Vous regrettez votre gardienne! Elle reviendra si vous êtes patient, si vous vous montrez courageux. Ne craignez rien, ce sera vite fait.

Et le docteur disposa tout afin de sonder, de nouveau, la blessure.

—A quoi bon me tourmenter, docteur? dit Maxime.

—Quel mot employez-vous là, mon jeune ami? réplique M. Dornan, toujours très gai en apparence; je veux simplement retirer de votre côté un petit grain de plomb qui pourrait-vous jouer un mauvais tour.

Le blessé ne répliqua pas. Il semblait être si faible, si épuisé par la perte de son sang, que le docteur, à son tour, se demanda s'il était bien nécessaire de troubler les derniers instants d'un moribond.

Le commissaire de police arrivait, suivi du vieux Gilles. Un coup d'œil et un mot de M. Dornan l'avertirent de ne pas perdre le temps en questions oiseuses. En conséquence, il s'empresse de demander à Maxime s'il avait pu reconnaître son assassin.

Le jeune homme eut un geste d'étonnement. Il se redressa presque sur son lit.

—Vous vous méprenez, monsieur, dit-il. Mon imprudence a tout fait....J'ai voulu escalader la barrière....pour aller....ramasser un lièvre que j'avais blessé....Le second coup de mon fusil....

Maxime ne put en dire davantage, l'effort qu'il venait de faire l'avait brisé.

Le docteur se hâta de lui faire avaler quelques gouttes d'un fort cordial, et avertit le commissaire de l'impossibilité de pousser plus loin l'interrogatoire.

—Après tout, le plus urgent est obtenu, ajouta-t-il. Je suis bien heureux qu'il n'y ait pas eu crime.

Le magistrat secoua la tête et entraîna le praticien au dehors du pavillon.

—Avez-vous, docteur, constaté la direction de la blessure? demanda-t-il.

—Oui, certes. Vous aurez mon rapport demain matin, si vous le croyez encore nécessaire.

—Très nécessaire..... Et quand pensez-vous pouvoir me permettre de parler de nouveau à M. Dutertre?

—Je ne sais trop. Je vais tenter, une fois encore, l'extraction de la balle. Si l'hémorragie n'est pas trop forte si les lésions trop graves, le blessé, la jeunesse aidant, s'en tirera; mais, dans l'un ou l'autre cas, il sera trop faible pour que je l'expose, de sitôt, à l'agitation, suite naturelle de vos questions.

—Verriez-vous quelque inconvénient à me laisser assister à l'opération?

—J'hésite. On ne peut jamais calculer à coup sûr l'impression que la vue d'une personne étrangère produira sur un malade. Et le cas présent est si grave!

—Pour concilier tout, je vais rester ici sur ce banc. Je serai à même de me présenter, si cela devient possible.

—A bientôt, alors!

M. Dornan rentra. Il était encore vif et alerte malgré ses soixante-six ans. Longtemps regardé comme un oracle à * * *, ce n'avait pas été sans un immense chagrin qu'il voyait sa réputation amoindrie par celle de M. Bertier. Aussi n'avait-il pas mis de retard, le matin, à suivre Catherine venue, disait-elle, de la part de Mme de la Gérandaye.

En fille avisée, Catherine Martin jugeait que la présence du docteur Bertier rappellerait de trop cruels souvenirs à sa maîtresse et ne serait sans doute pas tolérée par elle.

L'événement mystérieux accompli, le docteur Dornan, qui allait s'y trouver mêlé, était sûr de retrouver, pour un temps assez long, la position perdue de la ville.

Soigner Maxime Dutertre chez Mme de la Gérandaye! Etre le premier à tout savoir! A entendre toutes les confidences! Voilà qui effacerait la renommée de M. Bertier!

La science de M. Dornan n'était peut-être pas aussi profonde que celle de son rival; mais il avait, cependant, une habileté chirurgicale très réelle. De plus, en l'occasion présente, son amour-propre était violemment surexcité. Il devait, il voulait réussir!

Il réussit, en effet.

Aidé par Gilles Martin, secondé par le courage du blessé, il put extraire enfin la balle et constata avec joie que, par un véritable prodige, le projectile, tout en pénétrant profondément dans le côté droit, n'avait causé aucun désordre grave. La fièvre et l'hémorragie restaient seules à craindre.

Ce danger, il est vrai, se présentait assez redoutable: l'aspect de Maxime le prouvait.

M. Dornan prévint le commissaire de l'impossibilité où il se trouvait de permettre aucun entretien avant vingt-quatre heures écoulées. Encore, bien entendu, si la fièvre ne se montrait pas trop forte. Une faible chance s'offrait, il ne fallait pas la détruire.

Obligé de s'incliner devant cet arrêt, le magistrat n'avait plus de raisons pour rester au château. Toutefois, avant de partir, il eut un entretien confidentiel avec Gilles.

A son retour en ville, il trouva un mot l'invitant à passer, quelle que pût être l'heure de son arrivée, soit au parquet, soit chez le procureur de la République.

Obéissant, il se rendit au domicile particulier de M. Dematère.

Le valet de chambre l'introduisit immédiatement près de son maître qui était couché.

—Cette course à la Gérandaye, ainsi que la vue du pauvre blessé, ont aggravé l'indisposition dont je souffrais ce matin, dit M. Dematère. Mais je suis impatient de savoir ce qui est arrivé. M. Dutertre vit-il encore? A-t-il pu parler?

—M. Dutertre vit. Peut-être même guérira-t-il. Le docteur Dornan a pu retirer la balle. J'ai parlé au blessé; mais je suis convaincu qu'il ne veut pas faire connaître la vérité.

Le lit du procureur était placé dans une profonde alcôve, et la chambre seulement éclairée par une veilleuse à verre dépoli.

Le commissaire ne put voir M. Dematère laisser échapper un geste d'étonnement. Il n'apporta pas, non plus, grande attention à l'accent avec lequel, dans un étrange assemblage d'impatience et d'angoisse, il lui fut demandé de s'expliquer.

—M. Dutertre m'a dit s'être blessé lui-même en cherchant à escalader la barrière, pour aller ramasser du gibier blessé.

—Eh bien! répliqua précipitamment le procureur, que trouvez-vous d'invraisemblable à cela?

—Tout d'abord, rien. Mais, en y réfléchissant, je me souviens que M. Dutertre cherchait très visiblement ses mots. D'ailleurs, il n'est guère présumable que l'on charge un fusil à balle pour tirer des lièvres et des perdrix.

—Vous avez raison, balbutia M. Dematère.

—Dans un élan de générosité, M. Dutertre n'a pas voulu accuser; mais je m'attends à ce que, un peu pressé, il revienne sur sa déclaration. Qu'y a-t-il au fond de cette affaire. Je ne sais mais au juste ce qu'il en faut penser. Une rivalité d'amour paraît très vraisemblable. Mme de la Gérandaye est bien belle, bien riche! Les histoires de revenants qui circulent depuis longtemps prêtent une force nouvelle à ma conviction.

—Je crois, pour ma part, que les braconniers....

—Pardon de vous interrompre, monsieur le procureur, mais permettez-moi de vous dire que les braconniers ne se hasardent guère si près des habitations, uniquement pour jouer, avec de grands risques, le rôle de fantômes! J'entrevois la lueur qui me guidera; laissez-moi agir! Je vous promets de venir à bout de ces mystères!

—Si, cependant, M. Dutertre ne voulait rien avouer?.... en admettant qu'il ait quelque chose à avouer....

—Oh! je saurai le faire parler. Je l'espère du moins.

—Et s'il allait mourir!

—Nous n'en serions pas plus gênés pour l'instruction! dit naïvement le commissaire qui, tout absorbé par son ardeur, ne s'aperçut pas combien sa réponse révélait peu de souci pour la vie de Maxime.

M. Dematère, avec une gaîté affectée, lui en fit l'observation.

De bonne grâce, le commissaire convint s'être laissé emporter par sa préoccupation, puis finit en demandant s'il était libre d'agir comme il venait de le solliciter et le sollicitait encore.

—Certainement, répondit M. Dematère. Je serai heureux d'ajouter ces nouveaux services à ceux dont j'ai déjà entretenu le ministre, en sollicitant pour vous une faveur bien méritée.

Le commissaire remercia comme il convenait, salua et prit congé.

A peine M. Dematère eût-il entendu se refermer la porte de la rue, que sa main tira avec force la sonnette.

—Cyprien, dit-il au valet de chambre qui entra, apportez-moi mon buvard, du papier, un encrier, de la lumière.

Le valet essaya une respectueuse remontrance.

—Monsieur va se fatiguer et monsieur est si souffrant!

—Je vous prie de vous hâter! lui fut-il répondu sur un ton qui n'admettait pas de réplique.

Cyprien apporta les objets demandés et alluma les bougies d'un flambeau à deux branches, qu'il posa sur une petite table près du lit, puis se retira.

—Oui! murmura le procureur, resté seul, un morceau à ce fauve, pour l'empêcher de mordre!

Rapidement, il écrivit une lettre, la relut avec soin, la déchira, et la recommença plusieurs fois. Enfin, une dernière rédaction parut le satisfaire.

Il mit alors la lettre sous enveloppe, sonna de nouveau, et enjoignit à Cyprien d'aller immédiatement jeter le pli à la poste.

Seul, alors, pour le reste de la nuit, M. Dematère essaya de prendre un peu de repos: ce fut en vain.

La fièvre l'avait repris et les battements de son cœur ressemblaient aux coups pressés d'un marteau manié avec force.

—Souffrir ainsi!....disait-il. Toujours souffrir ainsi!.... Je suis un lâche!.... Je n'ai pas le courage d'en finir!....

Puis, sur ses lèvres desséchées, erraient deux noms:

"—Cécile!....Maxime!...."

(A continuer.)

**Entre politiciens.**

—Qu'est [illegible]-vous, monsieur le radical, plusieurs journaux annonceraient le prochain avènement du centre gauche au pouvoir?

—Hé! mon cher, vous ne comprenez donc pas que c'est un ballon des [illegible]!